



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 3 août 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le troisième jour du mois d'août 2015.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Mario Boily
Patrice Giguère

Est absente :

Madame la conseillère : Lynda Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Alain St-Hilaire

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal Juillet 2015
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Grief 2015-01
- 2.4. Appel d'offre 2015-07: Déneigement et entretien routier
- 2.5. Vision femmes
- 2.6. Cellulaire Mélissa Chrétien

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

4. Travaux publics

- 4.1. Trottoirs 342 rue Langevin (Jasmin Gagné)
- 4.2. Accotement 393 à 403 Rue Langevin
- 4.3. Travaux 311 rue Langevin (Gilles Poulin)
- 4.4. Location grayder

5. Sécurité public et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention Juillet 2015
- 5.2. Pluie 27 juillet 2015

6. Loisir et activités culturelles

- 6.1. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III

7. Affaires nouvelles

7.1. Embranchement Jean-Pierre Colgan

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 26-08-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout du point 7.1 Embranchement réseau Jean-Pierre Colgan.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal Juillet 2015

Résolution 27-08-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès verbal de juillet 2015 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 28-08-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 3 août au montant de 174 441.26\$.

Adoptée

2.3 Grief 2015-01

La directrice générale informe le conseil de la réception d'un premier grief du Syndicat canadien de la fonction publique. Ce grief est en lien avec l'appel d'offre 2015-07 traitant de l'octroi en sous-traitance du déneigement et de l'entretien d'hiver du réseau routier municipal et MTQ. En fait, selon l'article 59 du Code du travail, à compter du dépôt d'une requête en accréditation et tant que le droit au lock-out ou à la grève n'est pas exercé ou qu'une sentence arbitrale n'est pas intervenue, un employeur ne peut modifier les conditions de travail de ses salariés sans le consentement écrit de chaque association requérante. Une lettre a

été envoyé au Syndicat, expliquant la Municipalité n'entend pas poursuivre dans cette démarche.

2.4 Appel d'offre 2015-07: Déneigement et entretien routier

La Directrice générale informe le conseil de la réception de deux soumissions concernant le présent appel d'offre. Des vérifications seront faites auprès de l'avocat de la Municipalité concernant l'octroi de ce contrat versus le grief 2015-01 reçu.

2.5 Vision femmes

La Municipalité a reçu l'avis de renouvellement pour Vision femmes au coût de 20\$ annuellement. Cependant, aucune conseillère ne démontre l'intérêt pour ce renouvellement.

2.6 Cellulaire Mélissa Chrétien

Résolution 29-08-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat avec Télus pour l'achat et l'abonnement d'un nouveau cellulaire pour Mme Mélissa Chrétien dans le cadre de ses fonctions.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

4. Travaux publics

4.1 Trottoirs 342 rue Langevin (Jasmin Gagné)

Résolution 30-08-2015

CONSIDÉRANT QU'une résidence est maintenant déménagée sur le terrain du 342 rue Langevin;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entrée doit être fait et que le trottoir de la Municipalité doit être modifié;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été envoyée au programme PIQM-MADA pour la réfection des trottoirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QU'une permission soit donnée au propriétaire d'enlever le trottoir en face de son entrée et de le remplir temporairement de gravier;

QUE la Municipalité attendent la réponse de l'aide financière avant de défrayer les coûts pour la reconstruction du trottoir.

Adoptée

4.2 Accotement 393 à 405 Rue Langevin

Résolution 31-08-2015

CONSIDÉRANT QUE les accotements de ce secteur, présentement en gravier, sont abimés régulièrement suite à des précipitations;

CONSIDÉRANT QUE la section la plus à risque se situe entre le 393 et le 403 rue Langevin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront payé à même les fonds disponibles du compte 02-320-00-521-00 tel que prévu par l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les accotements entre le 393 et le 403 soient refaits en asphalte lors des travaux prévus en août par Pavages de Beauce.

Adoptée

4.3 Travaux 311 rue Langevin (Gilles Poulin)

Résolution 32-08-2015

CONSIDÉRANT QUE le 27 juillet dernier des pluies abondantes et des vents violents ont occasionné des inondations et des dommages à plusieurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE Mme Michèle Boily et M. Gilles Poulin détiennent une propriété secondaire au 311 rue Langevin et que cette propriété n'est pas assujetti à l'aide financière du Ministère de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient de la terre qu'elle doit se départir sur ses terrains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise une Municipalité à porter une aide qu'elle juge appropriée aux personnes physiques dans le besoin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité fournisse gratuitement aux sinitrés de la terre de remplissage. Par contre, les frais d'excavations devront être assumé par ceux-ci.

Adoptée

4.4 Location grayder

Une demande a été produite à savoir si la Municipalité pourrait louer les services du grayder pour accomoder certains citoyens victimes des pluies du 27 juillet dernier. Le conseil rappelle que la Municipalité ne loue aucun équipement et que des entreprises peuvent offrir ces services.

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention Juillet 2015

Résolution 33-08-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Pluie 27 juillet 2015

La directrice générale informe le conseil que le Ministère de la sécurité publique occupera la salle communautaire le mardi 4 août pour rencontrer des sinistrés suite aux pluies du 27 juillet dernier. Un publipostage a été distribué à tous les citoyens de la Municipalité leur demandant de fournir leurs coordonnées et le détail de leurs dommages, tel que demandé par le Ministère. Un programme général d'aide financière gouvernemental sera disponible pour la Municipalité. Ce programme vise à soutenir les municipalités, leurs citoyens et les entreprises qui ont été victime d'un sinistre.

Deux mises en demeure ont été également reçu par des assureurs des citoyens. Une enquête est en cours pour déterminer la responsabilité de la Municipalité dans ces dommages.

6. Loisir et activités culturelles

6.1 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III

Résolution 34-08-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le Conseil Municipalité de Saint-Odilon autorise la directrice générale, Mme Dominique Giguère, à présenter un projet de réfection du parc municipal situé à l'intersection de la rue des Buissons et de la rue Langevin dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

7.1 Embranchement réseau Jean-Pierre Colgan

M. Jean-Pierre Colgan demande au conseil de lui expliquer les frais exigés pour l'embranchement au réseau de sa résidence. Une soumission détaillée lui sera fourni dans les prochains jours.

8. Période de questions

Un citoyen s'informe de l'état d'avancement du projet de chloration de l'eau potable et de la répartition des coûts. Des questions sont également posés sur les travaux de pavages dans la Municipalité.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J. et le Centre Curé Larochelle.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 35-08-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h20.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.